

Monnaie—Loi

autorisé les navires marchands canadiens à hisser le pavillon de la marine marchande canadienne. Comme le fait remarquer M. Stanley dans son ouvrage, le Ministère britannique de la Marine n'avait autorisé à hisser le pavillon de la marine marchande qu'en mer. Par conséquent, s'il avait été hissé ailleurs qu'en mer durant la période dont nous parlons, c'était sans autorisation officielle.

D'après quelques historiens, la tour du centre des édifices du Parlement arborait le pavillon de la marine marchande canadienne durant les années 1890. Effectivement, on nous apprend que différentes versions du pavillon de la marine marchande flottaient d'un bout à l'autre du Canada durant cette période. Toutefois, je le répète, aucun n'avait été officiellement sanctionné par le Parlement du Canada.

Ceux d'entre vous qui sont historiens voudront bien se rappeler que vers la fin des années 1890, un sentiment en faveur de l'impérialisme britannique a refait surface, et le pavillon de la marine marchande a cédé la place au pavillon britannique sur les édifices publics canadiens. Après la Première guerre mondiale, le pavillon de la marine marchande reprit, dans une certaine mesure, l'importance qu'il avait perdue et, en 1924, le gouvernement fédéral autorisa qu'il soit hissé aux mâts des services diplomatiques à l'extérieur du Canada ainsi qu'à ceux des navires de la marine marchande. Toutefois, le pavillon britannique flottait toujours au-dessus de la colline du Parlement. Ce n'est qu'en septembre 1945, après la guerre, que le pavillon britannique, par décret, fut remplacé sur la colline du Parlement par le pavillon de la marine marchande.

Ces faits se déroulent après 1945. Selon le décret, le pavillon de la marine marchande devait être utilisé jusqu'à ce que le Parlement décide d'adopter un drapeau national. Comme nous le savons tous, le 15 février 1965, le nouveau drapeau canadien, portant l'emblème de la feuille d'érable, a été proclamé.

M. Boudria: Par un gouvernement libéral.

M. Nunziata: Comme l'a souligné mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), le nouveau drapeau a été adopté par le gouvernement libéral de l'époque, qui était dirigé par le regretté M. Pearson. Évidemment, tous ne s'entendaient pas alors sur le choix de ce nouveau drapeau pour représenter officiellement le Canada. D'aucuns prétendaient que c'était le pavillon de la marine marchande, ou une variante de ce dernier, qui aurait dû être choisi. Bref...

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a certainement aucun lien entre le nouveau drapeau canadien, quelle qu'en soit la valeur, et la question qui est débattue à la Chambre aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Charest): Je crois que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) allait mettre un point final à ses observations.

M. Boudria: Il n'est pas convaincu. Vous devriez préciser davantage.

M. Nunziata: Il est évident que je n'ai pas su persuader mon collègue. Je ne faisais que démontrer, du point de vue historique, jusqu'à quel point on devrait se montrer prudent.

Il y a probablement un grand nombre de Canadiens qui ne se préoccuperaient guère de la précision historique de notre monnaie. J'ai pris la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-118, simplement pour signaler que, parfois, ceux qui rédigent nos projets de loi et conçoivent notre monnaie, se trompent. Au sujet du billet de \$5, il s'est glissé une erreur dans la conception de la représentation graphique du drapeau.

En terminant, je réitère mon appui au projet de loi C-118 et encourage son adoption aussitôt que possible.

Le président suppléant (M. Charest): Avez-vous des questions ou des commentaires? Débats.

[Français]

Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, le 3 juin 1986, j'avais l'honneur de présenter un avis de motion à la Chambre, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de continuer à honorer les anciens Premiers ministres du Canada en émettant des pièces de monnaie et des billets de banque à leur effigie et ainsi sensibiliser les Canadiens et, plus particulièrement, les jeunes Canadiens à l'histoire du Canada.

J'avais aussi pensé qu'une manière très élégante d'honorer nos anciens premiers ministres était la suggestion que j'avais faite à l'époque d'honorer le très honorable John Diefenbaker en émettant la nouvelle pièce de \$1 à son effigie.

Depuis lors, j'ai reçu de nombreuses représentations, autant de députés du gouvernement que de mes collègues, mais surtout une correspondance des plus volumineuses, ce qui m'a fort surpris. D'accord, quelques-uns sont en désaccord, mais l'immense majorité, tout particulièrement les nouveaux Canadiens et les jeunes Canadiens m'ont dit que c'était là une excellente idée, mais que peut-être ils me feraient des suggestions.

Au nombre des nombreuses suggestions que j'ai reçues, c'est que si nous voulons poursuivre cette idée de canadianisation et de meilleure compréhension de nos institutions canadiennes, je devrais peut-être réviser ma première proposition et demander aux responsables de changer, à l'intérieur de nos pièces de monnaie pour la rendre un peu plus historique, et de placer le très honorable John A. Macdonald qui était le premier premier ministre du Canada sur la pièce de \$1 et de transférer sur le billet de banque, puisqu'ils sont en train d'en émettre des nouveaux, le très honorable John Diefenbaker qui deviendrait à ce moment-là honoré, mais sur le billet de banque de \$10. Également, continuer cette canadianisation qui avait déjà été entreprise dans les années 1970 sur les billets de \$5, \$10, \$50 et \$100 et poursuivre cette canadianisation en honorant par exemple le très honorable M. Pearson et le très honorable M. St. Laurent et ainsi de suite, graduellement, sans choquer évidemment ceux qui sont très attachés au projet de loi, sans nécessairement choquer ceux qui actuellement sont très attachés à ce que nous ne mettions rien d'autre sur ou nos pièces de monnaie ou sur nos billets de banque, c'est-à-dire Sa Gracieuse Majesté la reine d'Angleterre qui est aussi la reine du Canada.